



DELIBERATION

2022/51

DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Patrick DUMON, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

Etait représenté : M. Vincent LAMOUREUX par Mme Marie DETERME.

Etaient absents excusés : M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, Mme Christelle MAES, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Patrick DUMON.

L'élaboration du budget tient compte à la fois d'éléments de dépenses et de recettes connues mais également d'estimations qui peuvent être sujettes à des ajustements nécessaires dans le cadre d'une bonne pratique budgétaire.

En 2020, 2 titres d'un montant de 20 200,22 € relatif à l'acompte de la convention de partenariat ont été émis auprès de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache. Après vérification de la trésorerie, nous devons procéder à une annulation de titre au compte 673. Celui-ci est insuffisamment doté et nécessite un ajustement budgétaire pour procéder à l'annulation dudit titre.

Dans ces conditions, le Président propose de soustraire de l'article 617 la somme susvisée pour l'inscrire à l'article 673 relatif aux titres annulés.

Section de Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses
011	617	Etudes et recherches	- 6 822,82 €
67	673	Titres annulés	+ 6 822,82 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

DECIDE de modifier le budget principal du PETR du Pays de Thiérache 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses
011	617	Etudes et recherches	- 6 822,82 €
67	673	Titres annulés	+ 6 822,82 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAÏE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 22/09/2022 Reçu en préfecture le 22/09/2022 Affiché le ID : 002-200051118-20220919-51_2022-DE
--